

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR L'ÉGYPTE

1. Trois ans se sont écoulés depuis que les Égyptiens de tous les horizons se sont soulevés contre un régime répressif pour réclamer le respect de la liberté, de la dignité humaine et de la justice sociale, ainsi qu'une amélioration de la situation économique. L'UE considère l'Égypte comme un voisin et un partenaire important et elle s'est tenue aux côtés de la population égyptienne tout au long de la période de transition; elle reste déterminée à continuer de la soutenir.
2. L'UE réaffirme l'importance que revêtent ses relations avec l'Égypte et le soutien qu'elle ne cesse d'apporter à la population égyptienne dans sa volonté d'établir une société démocratique et prospère qui consacre la dignité, l'État de droit et le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme.
3. L'UE accueille favorablement l'adoption de la nouvelle constitution lors du référendum tenu les 14 et 15 janvier. Une étape importante de la feuille de route a ainsi été franchie. Toutefois, l'UE déplore que ce processus n'ait pas été ouvert à toutes les parties, qu'aucune tentative n'ait été faite pour surmonter la polarisation de la société et que les opinions divergentes aient été exclues du débat politique avant et pendant le référendum. Il est à présent important que les étapes restantes de la feuille de route soient respectées, notamment en menant à son terme le processus électoral, en parachevant le code de déontologie des médias, en accordant aux jeunes davantage de place dans le cadre du processus politique et en établissant une haute commission de réconciliation nationale.
4. L'UE se félicite que la nouvelle constitution consacre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et de réunion, ainsi que les droits des femmes. Il faut que la législation nationale existante et future soit totalement conforme à la constitution et aux normes internationales et qu'elle soit mise en œuvre dans le respect de celles-ci. L'UE encourage les autorités intérimaires égyptiennes à coopérer avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme et attend avec intérêt l'ouverture d'un bureau régional en Égypte. Il convient que la constitution soit appliquée selon des modalités qui assurent que tous les pouvoirs publics soient pleinement soumis au contrôle civil et que les civils soient exclusivement jugés par des tribunaux civils.

5. L'UE condamne dans les termes les plus vifs tous les actes de violence. C'est donc avec beaucoup d'inquiétude qu'elle a suivi les violences qui se sont produites récemment: elle déplore les pertes en vies humaines survenues durant le référendum constitutionnel et à l'occasion du troisième anniversaire de la révolution égyptienne, notamment en raison de l'usage disproportionné de la force et du recours à des tirs à balles réelles. Dans ce contexte, l'UE note qu'aucune enquête n'a été diligentée sur les manifestants et les membres des forces de sécurité tués durant les violences qui ont eu lieu depuis le 30 juin 2013; elle demande instamment au gouvernement intérimaire égyptien d'honorer l'engagement qu'il a pris et de mener à bien une enquête transparente et indépendante.
6. L'UE condamne avec la plus grande fermeté les attaques terroristes perpétrées dans le Sinaï et dans d'autres régions d'Égypte, qui ont fait plusieurs tués et blessés aussi bien parmi les civils que parmi les membres des forces de sécurité. Rien ne saurait justifier la violence terroriste. L'UE réaffirme qu'elle est attachée à la stabilité et à la sécurité en Égypte.
7. L'UE réitère l'appel qu'elle a lancé à tous les Égyptiens pour qu'ils mettent fin au cycle de la violence et s'abstiennent de tout acte susceptible d'inciter à de nouvelles violences, par exemple des actes de provocation, des discours haineux, notamment à l'encontre des chrétiens et des autres communautés religieuses, et des déclarations politiques qui ont pour seul effet d'exacerber la polarisation. Ce n'est qu'alors que la stabilité et la reprise économique pourront être durablement garanties.
8. L'UE se félicite que des élections aient été annoncées et rappelle que seul un processus politique ouvert à tous permettra de former un gouvernement démocratiquement élu et d'assurer une représentation équitable de tous les courants politiques au sein du futur parlement. L'UE rappelle également qu'elle est disposée à assurer l'observation des futures élections, pour autant que les conditions soient réunies, et appelle les autorités intérimaires égyptiennes à créer un climat propice à la tenue d'élections ouvertes à tous, transparentes et crédibles, y compris en permettant à tous les partis de participer sur un pied d'égalité à la campagne électorale. Eu égard aux développements intervenus récemment, le Conseil rappelle qu'il ne faudrait pas exclure ou interdire des groupes politiques tant qu'ils renoncent à la violence et respectent les principes démocratiques. Il rappelle également que les décisions quant à la légalité des partis doivent être fondées sur des éléments probants et le respect de la légalité.

9. La mise en place d'une démocratie solide et pérenne passe nécessairement par l'établissement d'institutions démocratiques, transparentes et responsables qui protègent l'ensemble des citoyens égyptiens et leurs droits fondamentaux. L'UE est préoccupée par la dégradation de la situation en matière de droits de l'homme, y compris la détention systématique de militants et de membres de l'opposition politique. La liberté d'expression, de réunion et de manifestation pacifique doit être préservée. L'UE réaffirme qu'elle soutient une société civile dynamique et indépendante - y compris les ONG - et rappelle le rôle important qu'elle joue, ainsi que celui qui revient à la jeunesse, deux composantes essentielles de toute société démocratique.
10. L'UE déplore la dégradation des conditions dans lesquelles travaille la presse. Elle demande instamment aux autorités intérimaires égyptiennes et aux médias d'État de permettre à tous les journalistes d'exercer leur profession en toute sécurité et de mettre un terme aux arrestations à motivation politique ainsi qu'aux actes d'intimidation subis par les journalistes égyptiens et étrangers et aux campagnes menées à leur encontre.
11. L'UE reste préoccupée par la justice sélective dont fait l'objet l'opposition politique. L'UE appelle les autorités intérimaires égyptiennes à garantir le droit des défenseurs à un procès équitable et engagé dans des délais raisonnables, sur la base d'accusations claires et à la suite d'une enquête adéquate et indépendante, ainsi que le droit de bénéficier de l'assistance d'un avocat et de contacter les membres de la famille, conformément aux normes internationales en la matière.
12. Le Conseil rappelle l'inquiétude croissante que lui inspire la situation économique du pays et ses conséquences négatives pour les groupes les plus vulnérables de la société. L'UE souligne une nouvelle fois qu'il est capital que l'Égypte entreprenne les réformes économiques fondamentales nécessaires pour assurer la stabilité, favoriser les investissements, améliorer l'environnement des entreprises et renforcer la justice sociale, y compris en facilitant l'accès à l'éducation. L'UE continuera de soutenir l'amélioration de la situation économique et sociale de la population, en particulier des plus pauvres, et est prête à aider l'Égypte à mettre en œuvre ces mesures de réforme.
13. L'UE souligne qu'il est important que l'Égypte continue de s'investir dans la région pour renforcer la stabilité, la paix et la prospérité, dans son propre intérêt et dans celui des pays voisins. À cette fin, l'UE est déterminée à travailler avec l'Égypte, qui est un partenaire essentiel dans la région.

14. L'UE réaffirme qu'elle est prête à soutenir le peuple égyptien dans les efforts qu'il déploie pour mettre en place une Égypte stable, ouverte à tous, démocratique et prospère, et le Conseil se félicite de l'engagement constant de la Haute Représentante, y compris par les visites qu'elle effectue régulièrement dans la région. L'UE rappelle également qu'elle souhaite maintenir un dialogue avec toutes les forces politiques qui rejettent la violence et apporter son soutien aux initiatives de dialogue et de réconciliation crédibles grâce aux bons offices de la Haute Représentante et des représentants spéciaux de l'UE.
15. Elle confirme une nouvelle fois les conclusions du Conseil du 21 août 2013.
-